

Règles de fonctionnement de l'Ecole de Natation

Toute personne inscrite en cours de natation au sein du Renens Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.

Tarifs et conditions de résiliation ou remboursement :

- **Chaque cours vous est facturé 20 CHF** (facturé au semestre en fonction du nombre de séances proposées) avec un **engagement sur un semestre complet. Tout semestre commencé est donc dû. (Semestre 1 du 31.08.26 au 06.02.27 et Semestre 2 du 15.02.27 au 19 ou 26.06.27 selon les piscines)**
- **Les participants devront s'acquitter du montant de la facture semestrielle au maximum 30 jours après l'établissement de celle-ci.** Dans le cas d'une absence de paiement, le participant se verra refuser l'accès au bassin.
- **Toute démission doit se faire par mail et être connue avant la fin du semestre en cours** (avant le 31 décembre pour le 2^e semestre. **A noter que le renouvellement de votre inscription est automatique d'un semestre à l'autre.**
- **Pour toute démission tardive** (après les dates ci-dessus), **une facture de 50 CHF vous sera adressée. Une démission tardive ou absence de démission entraînera la facturation et donc l'obligation de paiement du semestre si celui-ci a débuté.**
- **Un rabais de 20% sera attribué à tout second cours (dans la même catégorie de cours) pour un même membre** (Offre non cumulable avec un rabais deuxième membre de la famille).
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés** sauf sur certificat médical entraînant un arrêt de 4 cours consécutifs. Celui-ci devra nous être remis par courriel au plus vite.
- **Des frais d'inscription de 40 CHF seront appliqués en cette saison 2026/2027.** Ces frais prennent en compte les frais de suivi avec notre logiciel EDUCASWIM et notre suivi école de natation labélisée Learn to Swim.

Organisation et divers :

- Les **parents n'ont pas accès au bassin.** L'accès aux gradins à la piscine du Mont/Lausanne reste libre, mais uniquement aux gradins sans passer par le bassin. **Pour la piscine de la Plaine à Chavannes le mercredi, les vestiaires et hall doivent être évacués impérativement avant 15h.**
- Les enfants sont pris en charge par les moniteurs dès leur arrivée au bassin, **les vestiaires sont sous la responsabilité des parents. Les conditions d'accès aux vestiaires et gradins peuvent varier en fonction des normes en vigueur.**
- **Le Renens-Natation décline toute responsabilité** pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- **Le Renens-Natation se réserve le droit de changer les enfants de niveau** et donc de groupe pour une meilleure homogénéité de nos cours et ce même en cours de saison.
- Pour des questions de sécurité et d'organisation, **merci de nous communiquer par écrit tous problèmes de santé ou trouble de comportement du membre inscrit.**
- **Pensez à vous réinscrire d'une saison à l'autre** sachant que votre réinscription ne se fait pas de manière automatique contrairement au renouvellement automatique au semestre.

Par votre inscription et la réception de ce règlement par mail, vous certifiez avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'Ecole de Natation et vous vous engagez à les respecter.